



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2019

Le 27 mars 2019, le Conseil Municipal de la commune de Lovagny dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à 20 h 30, sous la présidence de M. Henri CARELLI, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

**Présents** : M. Henri CARELLI, Maire – M. Jean-Pierre CHAMBARD - M. Georges DUCRET – Mme Cécile LOUP-FOREST, Adjoints - M. Vincent AIGON - Mme Dominique ALVIN (arrivée à 20 h 49) – Mme Karen GAILLARD – M. Jean-Paul GRAVILLON - M. Serge RAFFIN et Mme Nathalie VIOLET.

**Absents excusés** : Mme Nathalie BLANC (pouvoir donné à Mme Cécile LOUP-FOREST) – Mme Céline SCELLOS (pouvoir donné à M. Jean-Paul GRAVILLON) – M. Johan THENET – Mme Francine URBAIN (pouvoir donné à M. Jean-Pierre CHAMBARD).

Madame Cécile LOUP-FOREST a été désignée comme secrétaire de séance.

### Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu du 13 février 2019
- 2) Affaires foncières et droits de préemption éventuels :
  - ⇒ DIA sur parcelles A 169-760-871-999-1003-1060
  - ⇒ DIA sur parcelle AB 185
  - ⇒ DIA sur parcelle A 1051
  - ⇒ DIA sur parcelles AB 861-862
  - ⇒ ENEDIS - Convention de servitude sur parcelles AB 442-443
  - ⇒ ENEDIS – Convention de servitude sur parcelle AB 639
- 3) Finances :
  - ⇒ Approbation du Compte de Gestion 2018
  - ⇒ Approbation du Compte Administratif 2018
  - ⇒ Affectation du résultat 2018
  - ⇒ Vote du Budget Primitif 2019
  - ⇒ Vote des taxes communales
  - ⇒ Demande de subvention pour travaux de voirie au titre du CDAS
  - ⇒ Demande de subvention pour travaux de voirie au titre des amendes de police
  - ⇒ Demande d'aide de la Commune de Poisy pour la réalisation d'un centre culturel
  - ⇒ Demandes de subventions des associations
  - ⇒ Tarification des documents d'urbanisme sollicités par les notaires
- 4) Salon d'esthétique – avenants aux lots 2-7-8
- 5) Personnel communal – recrutement en vue d'un remplacement au service administratif
- 6) CCFU – Modification des statuts
- 7) ENGIE – Demande pour pose d'antennes sur le clocher de l'église
- 8) ONF – Projet Surface +
- 9) Communes Forestières – Opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des communes
- 10) Questions et informations diverses

## 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 13 FEVRIER 2019 :

Après examen par l'ensemble des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu de la séance du 13 février 2018 est approuvé à l'unanimité.

## 2) AFFAIRES FONCIERES ET DROITS DE PREMPTION :

### A – Droits de préemption :

Le Conseil Municipal, conformément à la délibération du 21 octobre 2011 instituant un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU) et à l'unanimité, **RENONCE** à exercer son droit pour :

- ⇒ la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 19 X0011, présentée par Maître Rodolphe MERLIN, Notaire Associé à Cruseilles (74), pour le compte de l'indivision MIGUET et relative à la vente d'une partie de terrain, soit 650 m<sup>2</sup> ainsi que la moitié indivise à usage de voirie de 89 m<sup>2</sup> environ issue des parcelles cadastrées A 169 (1049 m<sup>2</sup>), A 760 (974 m<sup>2</sup>), A 871 (134 m<sup>2</sup>), A 999 (781 m<sup>2</sup>), A 1003 (3 m<sup>2</sup>) et A 1060 (38 m<sup>2</sup>), sise 140 chemin des Cézards à Lovagny, en zone U du PLU, au prix de 270 000 €, soit 415.38 €/m<sup>2</sup> + 12 000 € de frais de commission. Il est précisé que la parcelle est grevée d'une servitude de passage et de réseaux.
- ⇒ la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 19 X0012, présentée par Maître Trivier TARPIN, Notaires Associés à Annecy (74), pour le compte de Monsieur et Madame Gérard LETHENET et relative à la vente d'une parcelle non bâtie, sise au Lieudit « Lovagny », cadastrée AB 185 (4 552 m<sup>2</sup>), en zone 1AU-oa5 du PLU, au prix de 410 000 €, soit 90.07 €/m<sup>2</sup>.
- ⇒ la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 19 X0013, présentée par Maître CAREL-LAMARCA, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de Mme JANIN Clélia et relative à la vente d'une propriété bâtie de 92.20 m<sup>2</sup> habitables, sise 325 route de Poisy, sur la parcelle cadastrée A 1051 (588 m<sup>2</sup>), en zone Uv du PLU, au prix de 430 000 €, dont 6 645.00 € de mobilier. Il est précisé que le fonds est grevé d'une servitude de passage et d'une servitude de vue.
- ⇒ la déclaration d'intention d'aliéner, enregistrée sous le n° DIA 74152 19 X0014, présentée par Maître Pauline MALAPLATE, Notaire Associé à Annecy (74), pour le compte de M. BUENO Jean-Pierre (à raison de 63.80 % ) et de Mme VAZQUEZ Sabrina (à raison de 36.20 % ) et relative à la vente d'une propriété bâtie de 162.51 m<sup>2</sup> de surface habitable, sise 65 chemin de la Potion, édifiée sur les parcelles cadastrées AB 861 (374 m<sup>2</sup>) et AB 862 (626 m<sup>2</sup>) , en zone U du PLU, au prix de 730 000 €, dont 36 590.00 € de mobilier.

### B – ENEDIS – Conventions de servitudes :

#### a) **Convention sur parcelles AB 442-443 :**

Dans le cadre du programme de renforcement électrique du transformateur situé à l'angle de l'école, route de Nonglard, ENEDIS souhaite établir à demeure, dans une bande de 3 mètres de large, une canalisation souterraine d'une longueur totale de 11 mètres, sur les parcelles AB 442 et AB 443 appartenant à la Commune de LOVAGNY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les termes de la convention de servitude présentée par ENEDIS pour l'enfouissement de cette canalisation, moyennant une indemnité forfaitaire de 22 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette servitude.

#### b) **Convention sur parcelles AB 639 :**

Dans le cadre du programme d'aménagement des Villas du Clos sur le Château, ENEDIS souhaite procéder à la mise en souterrain d'une canalisation sur une longueur d'environ 3 mètres sur la parcelle AB 639 appartenant à la Commune de LOVAGNY.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** les termes de la seconde convention de servitude présentée par ENEDIS pour l'enfouissement de la canalisation, moyennant une indemnité forfaitaire de 15 € et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié relatif à cette servitude.

### 3) – **FINANCES** :

#### a) **Approbation du Compte de Gestion 2018 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par le Monsieur le Receveur de Seynod, visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Résultats de clôture de l'exercice 2018 :

<i>Budget principal</i>	<b>Résultats de clôture Exercice 2017</b>	<b>Part affectée à l'investissement 2018</b>	<b>Résultats Exercice 2018</b>	<b>Résultats de clôture Exercice 2018</b>
<i>Fonctionnement</i>	+ 331 318.37 €	+ 331 318.37 €	+ 542 879.77 €	+ 542 879.77 €
<i>Investissement</i>	+ 85 532.67 €		- 293 618.49 €	- 208 085.82 €

#### b) **Approbation du Compte Administratif 2018 :**

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean-Pierre CHAMBARD, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, à l'unanimité, **ADOpte** le Compte Administratif de l'exercice 2018 comme suit :

##### Section de Fonctionnement :

⇒ Dépenses	:	796 617.36 €
⇒ Recettes	:	1 339 497.13 €
Soit un <b>excédent</b> de fonctionnement de	:	+ <b>542 879.77 €</b>

##### Section d'Investissement :

⇒ Dépenses	:	855 287.71 €
⇒ Recettes	:	561 669.22 €
Soit un déficit sur exercice de	:	- 293 618.49 €
⇒ Excédent 2017 reporté	:	85 532.67 €
Soit un <b>déficit</b> d'investissement total de	:	- <b>208 085.82 €</b>

#### c) **Affectation du résultat 2018 :**

**VU** le Compte Administratif 2018 de la Commune et le Compte de Gestion 2018 dressé par Monsieur le Trésorier de Seynod, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018, soit : 542 879.77 € à la section d'investissement : article 1068 du Budget Primitif 2019.

#### d) **Vote du Budget Primitif 2019 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2019 de la Commune, qui s'équilibre en dépenses et en recettes, comme suit :

##### Section de Fonctionnement :

⇒ Dépenses	:	1 131 857.63 €
⇒ Recettes	:	1 131 857.63 €

##### Section d'Investissement :

⇒ Dépenses	:	1 604 724.15 €
⇒ Recettes	:	1 604 724.15 €

**e) Vote du taux des taxes communales :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **MAINTIENT**, pour l'année 2019, les taux des taxes directes d'impositions locales comme suit :

⇒ Taxe d'habitation	:	14.02 %
⇒ Taxe sur le foncier bâti	:	12.33 %
⇒ Taxe sur le foncier non bâti	:	46.15 %

**et souligne que ces taux communaux n'ont pas évolué depuis 2011.**

**f) Demandes de subventions au Département au titre du CDAS et des amendes de police :**

Monsieur le Maire informe que le programme de sécurisation du secteur du Vy de la Verdelle et de la sortie de la RD 14, côté Nonglard, est estimé comme suit :

<b>RD 14 - Route de Nonglard / VY DE LA VERDELLE</b>	<b>Dépenses HT. réactualisées</b>	<b>FINANCEMENT</b>	<b>Recettes sollicitées</b>	<b>Recettes obtenues</b>	<b>%</b>
Maîtrise d'œuvre	6 700.00 €	Conseil Départemental	59 000.00 €		42.62%
Mission SPS	1 056.48 €	Amendes de police	10 000.00 €		7.22%
Travaux RD 14 - Route de Nonglard	105 647.59 €				
Travaux VY de la Verdelle	15 480.80 €				
Signalétique	3 702.71 €				
Etudes préalables	5 850.00 €	Commune	69 437.58 €		50.16%
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>138 437.58 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>138 437.58 €</b>	<b>- €</b>	<b>100.00%</b>

Afin de permettre le financement de cette opération par la collectivité, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus exposé ;
- **SOLLICITE** une aide financière de 59 000 € auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre des CDAS ;
- **SOLLICITE** une aide financière de 10 000 € auprès du Conseil Départemental de la Haute-Savoie au titre des amendes de police ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les conventions de financement ainsi que tous actes ou documents relatifs à ce projet.

**g) Demande d'aide de la Commune de Poisy pour la réalisation d'un centre culturel :**

Par courrier du 18 mars 2019, Monsieur le Maire de POISY souhaite soumettre à la réflexion des élus de LOVAGNY l'important projet « Parc Espaces » de Poisy qui consiste en la réalisation d'un troisième groupe scolaire et d'un centre culturel.

En ce qui concerne le centre culturel, celui-ci disposerait, entre autres, d'une salle de spectacle d'une capacité de 600 places assises et de 800 places debout. La gestion de cet équipement serait confiée à des professionnels du secteur culturel par le biais d'une délégation de service public. Au vu de la qualité des prestations techniques, le rayonnement de ce centre dépasserait rapidement les limites communales et pourrait devenir une véritable salle de spectacle de la « Rive Droite ».

C'est pourquoi il est proposé aux communes, intéressées par ce projet, une participation financière, même minime, qui permettrait d'accéder à des subventions départementales et régionales et, également, constituerait une première étape sur la création éventuelle d'une structure compétente en matière culturelle, type syndicat intercommunal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** sur l'association de la Commune de Lovagny au projet de Poisy concernant la création d'un centre culturel ;
- **SOLLICITE** des précisions complémentaires sur les conditions de partenariat et la hauteur de l'aide financière sollicitée.

#### h) Demandes de subventions des associations :

Suite à l'examen des différentes demandes de subventions, et sur proposition des membres du CCAS de Lovagny, le Conseil Municipal **DECIDE D'ATTRIBUER**, les subventions ci-dessous indiquées aux associations suivantes :

Associations	Montant de la subvention	Vote
CSA de Poisy (13 x 45 €)	585 €	A l'unanimité
Association de la Mandallaz (2 x 45 €)	90 €	A l'unanimité
Secours Catholique	100 €	A l'unanimité
Les Restos du Coeur	100 €	A l'unanimité
Ligue contre le cancer	100 €	A l'unanimité
GIS 74 (Groupe d'intervention et secours 74)	100 €	A l'unanimité
AFSEP (sclérosés en plaques)	100 €	A l'unanimité
Protection civile	100 €	A l'unanimité
HANDISPORT	100 €	A l'unanimité
Graine d'Amis du Val des Usses	Sans suite	A l'unanimité

#### i) Demandes de documents informatifs en urbanisme :

Monsieur le Maire informe les élus qu'afin de collecter des informations urbanistiques, susceptibles de favoriser la bonne marche de leurs études, certains notaires adressent de plus en plus fréquemment des questionnaires d'information relatifs à l'état des réseaux publics, de classements de terrains... ou des demandes de certificats divers (alignement, numérotage, servitudes communales, de carrières, de non péril, d'hygiène et de salubrité...).

Après renseignements pris auprès des communes voisines, aucune obligation réglementaire n'impose la délivrance de ce type de renseignements. En effet, le Code de l'Urbanisme ne comporte aucune disposition imposant aux communes de répondre aux questionnaires présentés par les notaires en dehors de la procédure de délivrance des certificats d'urbanisme.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** de solliciter l'avis du service juridique de l'Association des Maires de Haute-Savoie sur cette question ;
- **LIMITE** la délivrance de renseignements uniquement sur la base de documents d'urbanisme réglementaires ;
- **INFORME** qu'une réponse type sera formulée aux notaires concernant ces demandes.

#### 4) – SALON D'ESTHETIQUE – AVENANTS AUX LOTS 2-7-8 :

Dans le cadre des travaux d'aménagement du salon d'esthétique, Monsieur le Maire informe que la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 27 mars 2019, a procédé à l'examen des avenants aux lots suivants :

Lots	Désignation	Noms	TOTAUX HT	Avenant n° 1	TOTAUX après avenants
2	Maçonnerie	AVRILLON	15 131.25 €	7 252.83 €	22 384.08 €
7	Electricité	LANSARD	13 640.00 €	4 960.00 €	18 600.00 €
8	Plomberie	MORT Patrick	6 526.84 €	237.98 €	6 764.82 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ACCEPTTE** les avenants des entreprises ci-dessus mentionnées, qui portent le montant total du marché de travaux d'aménagement du salon d'esthétique à la somme totale de 122 382.86 € HT, soit 142 570.63 € TTC (soit + 16.50 %), et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits avenants.

5) – **PERSONNEL COMMUNAL – REMPLACEMENT DE LA SECRETAIRE DE MAIRIE** :

Afin de pourvoir au remplacement de la secrétaire de mairie, en vue de son prochain départ en retraite, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de la création d'un emploi de secrétaire de mairie à temps complet. Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de la filière administrative, de catégorie A (Attaché) ou de catégorie B (Rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe ou rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe). La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade retenu.

6) – **CCFU – MODIFICATION DES STATUTS POUR INTEGRATION DE LA COMPETENCE « ESPACES NATURELS SENSIBLES »** :

Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** la modification des statuts de la CCFU par l'ajout de la compétence suivante à l'article 11-B – Compétences optionnelles retenues :

**Protection et mise en valeur de l'environnement** :

- Espaces naturels :
  - ↳ Elaboration, animation et révision du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles Montagne d'Âge, Mandallaz, Bornachon (CTENS MAMB) ;
  - ↳ Mise en œuvre des actions prévues par le CTENS MAMB et pour lesquelles la communauté de communes Fier et Usses est identifiée en tant que Maître d'ouvrage ;
  - ↳ Soutien financier à des actions issues du CTENS MAMB et pour lesquelles la communauté de communes Fier et Usses est identifiée en tant que partenaire financier ;
  - ↳ Animation de certains sites Espaces Naturels Sensibles.

Et d'une façon générale :

- ↳ Aide technique sur cette thématique sous forme de convention de mandat aux communes pour la conduite ou la réalisation d'opérations relevant de la compétence des communes à la demande de la ou des communes concernées sur le périmètre du CTENS MAMB.

7) – **ENGIE – POSE D'ANTENNES SUR LE CLOCHER DE L'EGLISE** :

Monsieur le Maire informe les élus que, pour permettre le relevé à distance des compteurs de gaz, la Société ENGIE sollicite la pose de deux antennes sur le clocher de l'église de Lovagny. Fixées aux angles du clocher, elles permettraient une couverture radio à 360°, le coffret concentrateur, ainsi que les modems, seraient installés quant à eux dans le clocher pour une meilleure intégration.

Après débat sur le sujet, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE SON ACCORD DE PRINCIPE** sur la pose des deux antennes et du matériel décrits ci-dessus, aux frais d'ENGIE ;
- **SOLLICITE** des précisions techniques sur les effets de ce type d'installation (puissance des ondes...) afin d'informer la population ;
- **DEMANDE** la mise en place d'antennes de couleur sombre pour permettre une meilleure intégration visuelle.

8) – **ONF – PROJET SURFACE +** :

Afin de répondre aux dispositions du Code Forestier (articles L 211-1 et L 214-3) et sur proposition de l'ONF, chargé d'établir la liste des forêts éligibles au plan de gestion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DEMANDE** l'application du régime forestier pour les parcelles ci-dessous désignées :

<i>Propriétaire</i>	Section	N°	Lieudit	Surface	Surface Applicable du RF (en ha)
<i>Commune de Lovagny</i>	A	250	Crêt d'Hauterive	0.3160	0.3160
<i>Commune de Lovagny</i>	A	270	Crêt des Pesses	0.1980	0.1980
<i>Commune de Lovagny</i>	A	271	Crêt des Pesses	0.2255	0.2255
<i>Commune de Lovagny</i>	A	272	Crêt des Pesses	0.2215	0.2215
<i>Commune de Lovagny</i>	A	275	Crêt des Pesses	0.4410	0.4410
<i>Commune de Lovagny</i>	A	276	Crêt des Pesses	0.5616	0.5616
<i>Commune de Lovagny</i>	B	166	Les Nancles	0.3180	0.3180
					2.2816

9) – **COMMUNES FORESTIERES – OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF :**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier présenté par la Fédération Nationale des Communes Forestières, en date du 8 mars 2019, qui alerte les collectivités sur les dispositions du Gouvernement visant à permettre l'encaissement des produits des ventes de bois des forêts communales par l'Office National des Forêts (ONF) en lieu et place des communes et ce, dès le 1<sup>er</sup> juillet 2019.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP (au profit des communes concernées) ;
- **DECIDE** d'examiner une baisse éventuelle des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet.

10) – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

a) **Taverne de Pontverre :**

Monsieur le Maire informe les élus de la volonté des gérants de la Taverne de Pontverre d'acquiescer le fonds de commerce d'ici la fin de l'année 2019.

b) **ISETA :**

La classe de GPN de l'ISETA a procédé à l'installation de plaques à reptiles dans l'extension de la pelouse sèche du Crêt d'Hauterive, classé en Espace Naturel Sensible, ceci afin d'avertir le grand public du danger.

c) **Elections européennes :**

Monsieur le Maire rappelle que les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019.

d) **Demande d'un éclairage public à l'aire de jeux de Bourbonges :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier adressé par de jeunes Lovagniens qui sollicitent l'installation d'un éclairage public au Skate Park et à l'aire de jeux de Bourbonges.

Afin d'éviter des nuisances sonores et des rassemblements le soir à ces endroits, il ne sera pas donné suite à cette requête.

e) **Conseil d'école :**

Madame Cécile LOUP-FOREST, Adjointe au Maire, avise qu'au cours du Conseil d'Ecole du 21 mars dernier, il a été abordé la projection en baisse des effectifs à la rentrée prochaine (127 élèves contre 134 actuellement).

Prochaines séances du Conseil Municipal :

⇒ Mercredi 24 avril 2019 - 20 h 30

⇒ Mercredi 26 juin 2019 - 20 h 30

⇒ Vendredi 24 mai 2019 - 20 h 30

⇒ Mercredi 24 juillet 2019 - 20 h 30.

La séance est levée à 23 h 45.